
MISE A JOUR SUR LES AVANCEES CONCERNANT LA RESOLUTION 16/03 – *SUR LES SUITES A DONNER A LA SECONDE EVALUATION DES PERFORMANCES*

PREPARE PAR : SECRETARIAT CTOI

OBJECTIF

Offrir au Comité Permanent d'Administration et des Finances (CPAF) la possibilité de mettre à jour les avancées dans la mise en œuvre de chacune des recommandations concernant le CPAF, issues du Rapport du 2^e Comité d'évaluation des performances de la CTOI (IOTC-2016-PRIOTC02-R).

CONTEXTE

1. La 2^e évaluation des performances a formulé 24 recommandations et proposé 63 actions. La responsabilité de mettre en œuvre ces actions a été attribuée à divers organes de la CTOI : la Commission, le Comité Scientifique, le Comité d'Application et le Comité Permanent d'Administration et des Finances. Le CPAF est chargé de 4 actions.
2. Lors de la S21, la Commission a pris note du document IOTC-2017-S21-08_Rev1 qui présentait les avancées dans la mise en œuvre des recommandations issues du rapport du 2^e Comité d'évaluation des performances et a recommandé que cette question soit discutée par le CTEP. Le CTEP s'est réuni en février 2018 (IOTC-2018-TCPR01-R) et a constaté que sur les quatre actions du CPAF, trois n'avaient pas encore été entreprises et une était en cours (IOTC-2018-TCPR01-02).

DISCUSSION

3. Le CTEP a encouragé tous les organes chargés de la mise en œuvre des actions de l'évaluation des performances à entreprendre les actions qui leur ont été attribuées dans les plus brefs délais possibles. Il a également noté qu'une mise à jour sur ces avancées sera incluse dans l'actualisation de l'évaluation des performances présentée à la Commission en 2018.

RECOMMANDATION(S)

Le Comité Permanent d'Administration et des Finances :

- 1) **PREND NOTE** du texte citant les recommandations concernant le CPAF, issu de l'évaluation des performances, tel qu'inclus à Appendice 1.
- 2) **EXAMINE** et **MET À JOUR** le tableau sur le statut, y compris le calendrier et les priorités proposés, pour chacune des recommandations concernant les travaux du CPAF, aux fins d'examen par la Commission.

APPENDICES

Appendice 1. Mise à jour du CPAF sur les avancées concernant la Résolution 16/03 – *Sur les suites à donner à la seconde évaluation des performances*

APPENDICE 1.

**MISE A JOUR DU CPAF SUR LES AVANCEES CONCERNANT LA RESOLUTION 16/03 – SUR LES SUITES A DONNER A LA SECONDE
EVALUATION DES PERFORMANCES**

(NOTE : NUMEROTATION ET RECOMMANDATIONS CONFORMEMENT A L'APPENDICE I DE LA RESOLUTION 16/03)

N° REF.	RECOMMANDATION	RESPONSABILITE	MISE A JOUR/STATUT	CALENDRIER	PRIORITE
PRIOTC02.23 (para. 228)	Disponibilité de ressources pour les activités et l'efficacité et la rentabilité de la CTOI b) Le PRIOTC02 A RECOMMANDÉ que : Conformément aux bonnes pratiques en matière de gouvernance, la Commission devrait : (i). amender ou remplacer le Règlement financier de la CTOI (1999) de manière urgente, afin d'augmenter le contrôle des parties contractantes et du Secrétariat de la CTOI sur tous les éléments du budget, y compris des coûts de personnel, en conformité avec les bonnes pratiques en matière de gouvernance.	<i>Comité Permanent d'Administration et des Finances</i>	En attente des commentaires du CPAF	À déterminer	À déterminer
	(ii). envisager un système de recouvrement des coûts, comme mécanisme potentiel de financement de nouvelles activités et/ou d'activités en cours.		En attente des commentaires du CPAF	À déterminer	À déterminer
	(iii). mettre en place un audit externe annuel des finances de l'organisation, avec en particulier l'accent sur la question de savoir si la CTOI gère ses ressources humaines et financières de façon efficace, y compris celles du Secrétariat de la CTOI.		En cours (CPAF)	À déterminer	À déterminer
	(iv) élaborer des directives pour l'acceptation des fonds extrabudgétaires pour réaliser certains éléments du programme de travail de la Commission ou de ses organes subsidiaires.		En attente des commentaires du CPAF	À déterminer	À déterminer